

Bachelier en chimie

HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél :	Fax :	Mail :
HELHa Campus Mons 159 Chaussée de Binche 7000 MONS		
Tél : +32 (0) 65 40 41 46	Fax : +32 (0) 65 40 41 56	Mail : tech.mons@helha.be

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

1B ETHIQUE ET DÉONTOLOGIE			
Code	TEHI1B07HIM	Caractère	Obligatoire
Bloc	1B	Quadrimestre(s)	Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	25 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Jean-Claude KNOPS (jean-claude.knops@helha.be)		
Coefficient de pondération	20		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement "Ethique et déontologie" fait partie du cursus de formation du bloc 1 des études de Bachelier en Chimie.

Elle concerne l'agir humain de la personne dans sa sphère privée, professionnelle et citoyenne, à travers ce qui s'appelle d'habitude notre vie quotidienne.

Elle a pour but d'amener l'étudiant, appelé à s'insérer dans le milieu professionnel et dans la société, à amorcer et à structurer une réflexion sur ses futures responsabilités de citoyen, de professionnel et d'être humain.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **Communiquer et informer**

1.4 Utiliser le vocabulaire adéquat

Compétence 3 **S'engager dans une démarche de développement professionnel**

3.1 Prendre en compte les aspects éthiques et déontologiques

3.3 Développer une pensée critique

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'activité d'apprentissage, l'étudiant sera capable, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, :

- de définir les différentes notions et conceptions éthiques
- d'identifier différents types de jugements
- d'énoncer, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou en lien avec celui-ci, le sens de ce texte ou extrait ainsi que le questionnement éthique qu'il soulève

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend les activités d'apprentissage suivantes :

Contenu

- Citoyenneté et société : d'hier à aujourd'hui
- Professionnalisation et professionnalisme
- Qu'est-ce que l'éthique ? Son rapport à la philosophie
- Notions d'acte humain, de morale, de valeurs, de normes, de droit, de déontologie, de jugement moral, de conscience morale
- Différentes approches éthiques (vertus, devoir, conséquences, responsabilité, communication)
- Ethique et entreprise : la Responsabilité Sociétale de l'Entreprise

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Démarche interactive visant à susciter le questionnement et la réflexion éthique de l'étudiant dans une perspective citoyenne à partir de l'un ou l'autre cas, fait, situation, comportement social, issus principalement de la réalité sociale contemporaine

Dispositifs d'aide à la réussite

Insister sur la présence et la participation au cours

Communiquer les principales questions d'examen

Pouvoir consulter sa copie d'examen après chaque session concernée par l'Activité d'Apprentissage

Ouvrages de référence

- Arendt, H., Considérations morales, Ed. Rivage Poche/Petite Bibliothèque, 1996
- Droit, R-P., L'éthique expliquée à tout le monde, Ed. du Seuil, 2009
- Savater, F., Ethique à l'usage de mon fils, Ed. du Seuil, Coll. Points, 2001
- Thiaw-Po-Une, L., (Sous la direction de), Questions d'éthique contemporaine, Ed. Stock, Coll. Les essais, 2006

Supports

Notes de cours sur Moodle Connected

4. Modalités d'évaluation

Principe

- Un examen écrit portant sur la matière du cours et visant à vérifier, à travers la clarté, la cohérence et la précision des propos rédigés, 2 capacités parmi celles reprises ci-dessous:
 - définir les différentes notions et conceptions éthiques
 - identifier différents types de jugements
 - énoncer, à partir d'un texte ou extrait de texte abordé au cours ou en lien avec celui-ci, le sens de ce texte ou extrait ainsi que le questionnement éthique qu'il soulève
- La moitié des points de cet examen reposera sur une question provenant de la liste des questions comptant pour 50% des points de l'activité d'apprentissage.
- L'autre moitié des points de l'examen sera constituée par une ou des question(s) portant sur la matière non couverte par le questionnaire à 50%.
- Les modalités de l'examen écrit sont identiques tant en 1ère qu'en 2de session.

Précisions

- En cas de certificat médical lors de la 1ère session au Q2, l'étudiant concerné devra représenter l'examen dans cette UE lors de la 2de session au Q3, selon les mêmes modalités d'évaluation que celles fixées lors de la 1ère session.
- La remise d'un certificat médical durant une période d'évaluation justifie officiellement l'absence de l'étudiant concerné à l'examen mais ne lui ouvre aucun droit à pouvoir présenter cet examen à un autre moment durant la période d'évaluation en cours.
- Néanmoins, s'il s'avère possible pour l'étudiant, à l'expiration de son certificat médical, de reprendre la période d'évaluation en cours, il peut demander à l'enseignant d'organiser, durant la même période

d'évaluation et dans la mesure des possibilités d'organisation tant de l'étudiant que de l'enseignant, un examen de forme parallèle.

- En 1ère session, au Q2, l'étudiant qui ne se présente pas à l'examen ou qui demande une note de présence se verra attribuer la note PP ou PR. Il conserve néanmoins le droit de présenter l'examen dans cette UE en 2de session, au Q3, selon les mêmes modalités d'évaluation que celles fixées lors de la 1ère session.

Exceptions

- D'autres modalités d'évaluation peuvent être prévues en fonction du parcours académique de l'étudiant. Celles-ci seront alors consignées dans un contrat spécifique proposé par le responsable de l'UE, validé par la direction ou son délégué et signé par l'étudiant pour accord.
- L'étudiant ayant un mandat de représentation au niveau de l'OEH, d'un organe ou conseil de la HELHa ou de HELHa Sport peut introduire une demande spécifique auprès de la direction du département afin de bénéficier d'un dispositif d'évaluation différent. Cette demande doit être introduite avant le 5 octobre de l'année en cours. Si la demande est acceptée, les modalités d'évaluation seront formalisées via un contrat spécifique signé par l'étudiant.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière						
Période d'évaluation			Exe	100	Exe	100

Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

- Dans le cadre de l'année académique, l'étudiant ajourné dans l'UE, au terme de la 1ère session, au Q2, devra représenter, lors de la 2de session, au Q3, l'examen pour lequel il a obtenu une note inférieure à 10/20 dans cette UE. Les modalités d'évaluation sont les mêmes que celles fixées lors de la 1ère session au Q2.
- Lors de la 2de session, au Q3, s'il ne se présente pas à l'examen ou qu'il demande une note de présence, il se verra également attribuer la note de PP ou de PR.

Référence au REE

Toute modification éventuelle en cours d'année ne peut se faire qu'exceptionnellement et en accord avec le Directeur de Catégorie ou son délégué et notifiée par écrit aux étudiants (article 10 du Règlement des études).